



## Dossier

### VISION 2050 DE LA CEDEAO

L'idée d'une Communauté de peuples pleinement intégrée en marche !

## Les Signaux forts de l'Économie

Evolution des principaux agrégats de l'économie ivoirienne à fin mai 2022

## Coopération Internationale et Régionale

Situation Économique et Financière de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

Un taux de croissance de 6,1% en 2021 contre 1,8% en 2020

## Actualités Institutionnelles

12<sup>e</sup> rapport du groupe de la Banque mondiale  
La résilience de l'économie ivoirienne saluée

## Actualités Institutionnelles

Fonds monétaire international (FMI) / liste des pays dits « fragiles »  
« Le Ministre Adama COULIBALY plaide pour le retrait de la Côte d'Ivoire »





# SOMMAIRE

## EDITORIAL

- ▶ Mot du Directeur Général de l'Économie, Dr. SAIN Oguié **04**

## LES SIGNAUX FORTS DE L'ÉCONOMIE

- ▶ Évolution des principaux agrégats de l'économie ivoirienne à fin mai 2022 **05**

## DOSSIER

- ▶ Vision 2050 de la CEDEAO : L'idée d'une Communauté de peuples pleinement intégrée en marche ! **08**

## ACTUALITES INSTITUTIONNELLES

- ▶ Information Économique et financière / Formation des Journalistes et Communicants : l'intégration économique régionale au cœur des préoccupations **14**
- ▶ Amélioration de la gouvernance, lutte contre la covid-19, cohésion sociale : la Banque mondiale apporte un appui de 210 milliards FCFA à la Côte d'Ivoire **17**
- ▶ Fonds Monétaire International (FMI)/ liste des pays dits « fragiles » : Le Ministre Adama COULIBALY plaide pour le retrait de la Côte d'Ivoire **18**
- ▶ Promotion de l'économie : la Côte d'Ivoire prépare un grand portail web **19**
- ▶ 12<sup>e</sup> Rapport du groupe de la Banque mondiale : la résilience de l'économie ivoirienne saluée **20**

## ECHOS ECO

- ▶ Côte d'Ivoire : l'État prévoit d'investir près de 826 millions \$ d'ici 2025 pour booster le secteur du tourisme **21**

## COOPERATION INTERNATIONALE ET REGIONALE

- ▶ Situation Économique et financière de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à fin décembre 2021 **22**

## DÉVELOPPEMENT ET PROJETS

- ▶ Crédit Bancaire au premier trimestre 2022 **24**

## LUCARNE

- ▶ Les Programmes Pluriannuels de Convergence (PPC) de la Côte d'Ivoire : bon à savoir **27**

## DROIT ET ECONOMIE

- ▶ Le Mécanisme de Règlement des différends institué par l'Accord portant création de la ZLECAF **28**

## VIE D'ENTREPRISE

- ▶ Santé / L'hypertension artérielle  
Interview / Dr Esaïe SOYA du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) : « Il faut accepter la maladie et se faire suivre régulièrement » **30**

**BUREAU VERITAS**  
Certification



## DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE (DGE)

Plateau Immeuble SCIAM 6ème étage  
Avenue marchand, BP.V163 Abidjan

*Bureau Veritas Certification Holding SAS – UK Branch certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme*

### Standard

### ISO 9001:2015

**ELABORATION DES OUTILS DE PILOTAGE ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ;  
PRODUCTION ET DIFFUSION D'INFORMATIONS ET DE DONNÉES ÉCONOMIQUES ;  
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE ;  
SUIVI ET ÉVALUATION DES POLITIQUES ET PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ;  
PROMOTION ÉCONOMIQUE**

Date originale de début du cycle de certification: 07 Octobre 2021

Date d'expiration du cycle précédent : NA

Date de l'audit de certification : 30 Juillet 2021

Date de début du cycle de certification : 07 Octobre 2021

Sous réserve du bon fonctionnement du système de gestion de l'organisation, le présent certificat expire le: 06 Octobre 2024

Certificat No.AFR 21.00168 FR

Version: 1

Date de révision: 07 Octobre 2021

Signé par BVCI



Adresse de l'organisme de certification : 5e étage, 66 Princes Street, Londres E1 8HG, Royaume-Uni  
Bureau local : Bureau Veritas Côte d'Ivoire, Plateau d'Abidjan, Boulevard Roume, Angle Rue Thomasset  
Des précisions supplémentaires concernant le périmètre de certification de ce certificat et l'applicabilité des exigences relatives au système de gestion peuvent être obtenues en consultant l'organisation.  
Pour vérifier la validité de ce certificat, veuillez appeler : 00225 20 31 25 00

## CEDEAO : vision 2050 succède à vision 2020 !

**G**ouverner c'est prévoir. Cela est davantage pertinent pour une politique d'intégration sous régionale. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) fait de ce principe la motivation fondamentale de sa mise en place, le 28 mai 1975. Depuis cette date, la CEDEAO travaille à coordonner le mouvement d'ensemble des Etats membres sur la base de ses prévisions et statistiques économiques.

Ainsi réunis en plénière en sa seconde session ordinaire, le 4 décembre 2021 au siège de l'institution sise à Abuja, les députés de l'organisation régionale ont donné quitus au projet de « **Vision 2050 de la CEDEAO** ».

Ce qu'entérinera une semaine plus tard la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement membres, au cours de sa 60<sup>ème</sup> Session Ordinaire qui s'est tenue le 12 décembre 2021, dans la même capitale Nigériane.

Le président de la Commission, l'Ivoirien **Jean-Claude BROU** a été chargé, à l'occasion, de planifier la mise en œuvre de cette vision communautaire. De quoi s'agit-il ?

Le manifeste du projet stipule clairement que « **Vision 2050 de la CEDEAO** » vise l'avènement d'« *une Communauté de peuples pleinement intégrée dans une région paisible, prospère avec des institutions fortes et respectueuses des libertés fondamentales, œuvrant pour un développement inclusif et durable* ». Ceci est l'énoncé d'un programme qui se décline en cinq (05) actions devant conduire aux

objectifs de la vision.

Objet de la rubrique "**Dossier**" de ce numéro du JDGE, ces actions ou piliers de « *Vision 2050* » y ont été amplement développés. Ce sont en quelques mots : la paix, la sécurité et la stabilité ; la gouvernance et l'état de droit ; l'intégration économique et l'interconnectivité ; la transformation et le développement inclusif durable et enfin l'Inclusion sociale.

Il importe de noter que le projet « *Vision 2050* » succède à « *Vision 2020* de la CEDEAO ». Quoique positif, *Vision 2020* ne présage pas

**« Le manifeste du projet stipule clairement que « *Vision 2050 de la CEDEAO* » vise l'avènement d'une Communauté de peuples pleinement intégrée dans une région paisible, prospère avec des institutions fortes et respectueuses des libertés fondamentales, œuvrant pour un développement inclusif et durable » »**

moins la teneur des défis à relever pour 2050. Entre autres challenges qui attendent le développement de la région ouest-africaine, on observe la maîtrise de la démographie de cette partie la plus peuplée du continent africain ; l'amélioration du système de santé et du système éducatif ; le redressement de la gouvernance démocratique; le contrôle de la situation sécuritaire qui se complexifie avec le terrorisme, la cybercriminalité, le blanchiment d'argent, la contrefaçon, etc.

Outre ce sujet bien fouillé sur la « *Vision 2050* » de la CEDEAO,



vos rubriques habituelles vous attendent avec des contenus encore plus intéressants dans ce 11<sup>e</sup> numéro du JDGE. Dans la rubrique Droit et Economie, un focus sur le mécanisme de règlement des différends institué par l'Accord portant création de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) montre l'implication importante de la Côte d'Ivoire dans la mise en marche de ce marché continental.

Concernant la rubrique Coopération Internationale et Régionale, cette édition du JDGE fait l'état de la situation économique et financière de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine) à fin décembre 2021. Enfin, dans les espaces Actualités Institutionnelles et Vie de l'Entreprise, découvrez le quotidien des agents de la Direction Générale de l'Economie (DGE) et les informations relatives aux activités du Ministre de l'Economie et des Finances.

Bonne lecture !

**Dr. SAIN Oguié**  
Directeur Général de l'Economie

## EVOLUTION DES PRINCIPAUX AGREGATS DE L'ECONOMIE IVOIRIENNE Á FIN MAI 2022

Sur le **marché des matières premières**, en variation mensuelle, il est constaté un repli de la plupart des produits de base au mois de mai 2022, à l'exception des produits énergétiques, du coton, du blé et du café. Cependant, en moyenne sur les cinq premiers mois de 2022, les cours de la majorité des produits de base ressortent en augmentation, notamment ceux des engrais (+123,9%), du pétrole brut (+64,2%), du café (+63,7%), du blé (+62,0%), du coton (+61,3%), de l'huile de palme raffinée (+50,5%), du maïs (+22,3%), du caoutchouc naturel (+7,1%), de l'or (+4,5%) et du cacao fèves (+2,1%).

Sur le **marché des changes**<sup>1</sup>, en variation mensuelle au mois de mai 2022, la monnaie européenne se déprécie de 2,2% face au dollar américain, poursuivant sa baisse observée depuis le mois de mars 2022. En moyenne sur les cinq premiers mois de l'année 2022, en rythme annuel, l'euro se déprécie par rapport au dollar américain (-8,7%), à la livre sterling (-3,6%) et au yuan renminbi (-9,3%).

### Activité économique nationale en hausse

**Au plan national**, en moyenne sur les cinq (05) premiers mois de 2022, l'indice du climat des affaires progresse de 1,7% comparativement à la même période de 2021. En évolution mensuelle, l'indice se consolide également et croît de 0,4% en mai 2022 après une hausse de 0,2% en avril 2022. Cette bonne orientation de la confiance des chefs d'entreprises, malgré la persistance des effets du conflit en Ukraine, est attribuable, d'une part, à la poursuite de l'exécution du Plan National de Développement (PND) 2021-2025

et, d'autre part, aux mesures prises par le Gouvernement pour préserver le pouvoir d'achat des ménages.

### Les réalisations sectorielles à fin mai 2022 comparées à celles de la même période de l'année 2021, sauf indication contraire, sont présentées ci-dessous.

Le **secteur primaire** enregistre une évolution mitigée de l'agriculture industrielle et d'exportation au premier semestre 2022. En effet, les productions de sucre (+20,7%), d'anacarde (+5,2%), de cacao fèves (+10,6% à fin mars 2022) et de café (+98,4% à fin mars 2022) augmentent, tandis que celles de banane dessert (-14,2%) et de coton graine (-4,7%) se contractent. Quant à l'agriculture vivrière, elle continue de bénéficier du soutien de l'État, à travers des dons de matériels roulants et d'intrants, afin de renforcer les capacités de production et de commercialisation.

Au niveau du **secteur secondaire**, en moyenne sur les cinq (05) premiers mois de l'année 2022, l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle s'accroît de 10,1%, grâce à la bonne tenue, à la fois, des « industries extractives » (+13,1%), des « industries manufacturières » (+9,2%), et des « industries de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau » (+6,2%). La progression de la consommation d'électricité de moyenne tension de 8,7% confirme ce dynamisme. Par ailleurs, sous l'effet de la hausse des prix des biens intermédiaires, le prix moyen de production industrielle progresse de 14,2%, porté par l'accroissement des prix de production dans les industries extractives (+17,5%) et manufacturières (+14,7%).

En ce qui concerne le **BTP**, il continue de bénéficier de l'exécution des grands projets publics d'infrastructures. Ainsi, l'indicateur avancé poursuivrait son accroissement du premier trimestre 2022 (+7,2%).

Le **secteur tertiaire** évolue positivement sur la période sous revue. Ainsi, l'Indice du Chiffre d'Affaires du commerce de détail (+11,3%), le nombre total de passagers du trafic aérien (+44,4%), le trafic de marchandises dans le transport maritime (+4,6%) ainsi que le chiffre d'affaires (+5,5%) au niveau des télécommunications augmentent. En outre, le transport routier serait bien orienté, au regard de la progression de 8,5% de la consommation des carburants « gasoil » et « super ». A l'inverse, le trafic de marchandises dans le transport ferroviaire recule de 7,7%, en raison de la chute de l'extraction du manganèse qui constitue le principal produit transporté en interne.

Le **secteur de l'emploi formel** est bien orienté, avec une création nette de 38 477 emplois sur les cinq premiers mois de l'année 2022 contre 32 165 à la période correspondante de 2021, soit une augmentation de 19,6%.

En ce qui concerne les **prix à la consommation**, le rythme de progression en glissement annuel de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) poursuit sa décélération au mois de mai 2022 pour se situer à +3,5% après 4,0% et 4,5% respectivement en avril et mars 2022. Cette situation résulte de la décélération des prix de la composante « produits comestibles » (+5,0% après +7,2% en avril 2022)

<sup>1</sup> Les données analysées sont celles publiées par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) de France.

et de l'accélération de ceux de la composante « produits non comestibles » (+2,8% après +2,4% en avril 2022). En moyenne sur les cinq premiers mois de l'année 2022, l'IHPC augmente de 4,4%, sous l'effet conjoint d'une forte hausse de 8,0% des prix des produits comestibles et d'une augmentation modérée de 2,7% des prix des produits non comestibles.

La situation des **finances publiques**, sur la période sous revue, est caractérisée par la progression des recettes totales et dons (+9,7%) sous l'effet, principalement, d'une embellie des recettes fiscales (+6,2%) et des dons qui ressortent à 104,6 milliards contre 10,6 milliards un an plus tôt. De même, les dépenses totales et prêts nets enregistrent une progression de 14,3% (+395,6 milliards), due essentiellement aux dépenses d'investissement (+334,6 milliards ou +67,8%) et aux intérêts dus sur la dette publique (+109,5 milliards ou +41,2%). Il résulte de ces évolutions un déficit du solde budgétaire de 487,7 milliards, plus accentué que celui de 327,1 milliards enregistrés à fin mai 2021.

Les **échanges extérieurs hors biens exceptionnels** sont marqués, à fin mai 2022, par une détérioration des termes de l'échange de 7,9%, sous l'effet d'une hausse des prix

à l'importation (+24,2%) plus forte que celle des prix à l'exportation (+14,4%). Les exportations et les importations en valeur augmentent respectivement de 19,5% et 47,7%. Il découle de ces évolutions un solde commercial hors biens exceptionnels de +312,9 milliards contre +915,4 milliards à fin mai 2021.

Au niveau de la situation monétaire, la **masse monétaire au sens large** (M2) augmente de 8,5% (+1 209,8 milliards) à fin mai 2022, en glissement annuel, sous l'effet de la progression des créances nettes sur l'Administration Centrale de 36,6% (+1 477,2 milliards) et des créances sur l'économie de 8,4% (+671,0 milliards). Cependant, les actifs extérieurs nets se contractent de 11,5% (-510,2 milliards).

Au mois de mai 2022, la **place boursière sous régionale (BRVM)** enregistre, en variation mensuelle, une baisse des indices BRVM composite (-4,3%) et BRVM 10 (-2,4%). Toutefois, en moyenne sur les cinq premiers mois de l'année 2022 et en rythme annuel, les indices BRVM 10 et BRVM composite se raffermissent respectivement de 31,5% et 45,6%. Ce dynamisme est porté par l'ensemble des secteurs d'activités.

En **conclusion**, L'économie ivoirienne enregistre un gain de

compétitivité au premier semestre 2022 et est caractérisée par le maintien du dynamisme des secteurs tertiaire et secondaire, tandis que le secteur primaire connaît une évolution mitigée. Les tensions persistent sur les prix à la consommation. Toutefois, les mesures mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la vie chère ont permis de limiter leur renchérissement.

Les échanges extérieurs sont caractérisés par une détérioration des termes de l'échange et une érosion de l'excédent du solde commercial.

Quant aux finances publiques, elles sont marquées par le coût des mesures de lutte contre la vie chère qui accentue le déficit budgétaire.

Sur le reste de l'année 2022, l'activité économique devrait bénéficier d'une bonne exécution du PND 2021-2025, grâce notamment au succès du groupe consultatif pour son financement qui s'est tenu le 15 juin dernier. Toutefois, la mobilisation des ressources financières pourrait être affectée, d'une part, par le relèvement de 25 points de base des taux directeurs de la BCEAO qui a pris effet le 16 juin 2022, et d'autre part, par le resserrement des conditions monétaires au niveau des marchés financiers internationaux.

Source: DGE / DPPSE

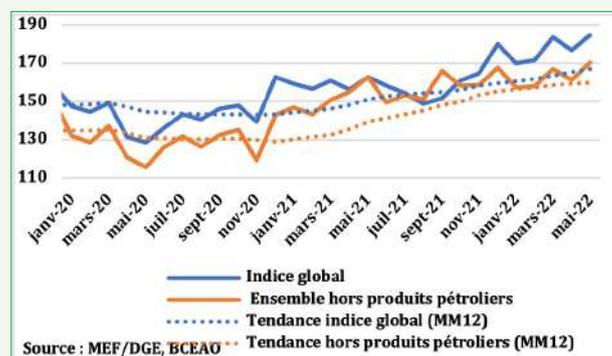
## GRAPHIQUES ET TABLEAUX ILLUSTRATIFS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

Tableau 1 : Principales productions de l'agriculture d'exportation

(En tonnes)	05 mois 2021	05 mois 2022	Variation (%)	Prev annuelle 2022 (%) de Mars 2022
Cacao fèves*	599 920,4	663 729,8	10,6	-5,8
Café*	39 454,7	78 264,1	98,4	71,3
Noix de cajou	861 908,0	906 399,0	5,2%	7,2
Banane dessert	220 265,4	188 883,1	-14,2%	7,0
Sucre	101 296,5	122 242,0	20,7	2,0
Coton graine	421 382,8	401 551,0	-4,7	4,1

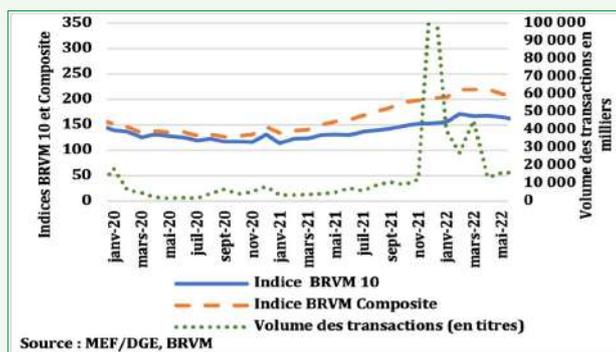
Source : MEF/DGE, OPA, MINADER  
\* données au 1<sup>er</sup> trimestre 2022

Graphique 1 : Indice du chiffre d'affaires du commerce de détail

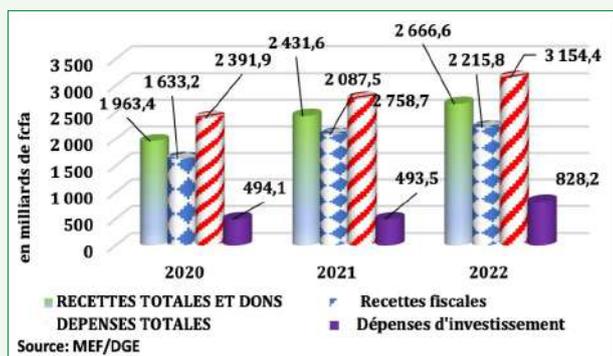


Source : MEF/DGE, BCEAO

Graphique 2 : Indicateurs du marché boursier de l'UEMOA



Graphique 3 : Indicateurs des finances publiques à fin mai



Graphique 4 : Évolution du nombre total de passagers du transport aérien à fin mai

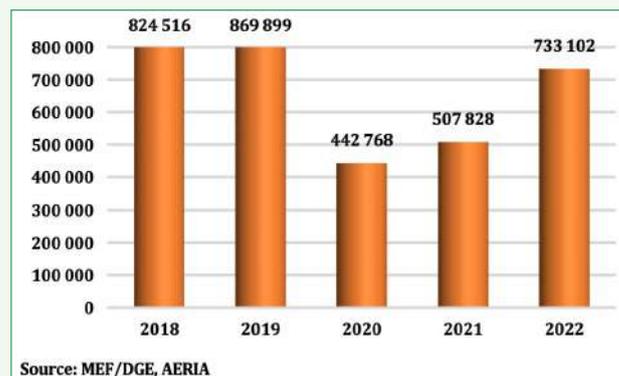


Tableau 2 : Évolution des principaux indicateurs du secteur tertiaire

	05 mois 2021	05 mois 2022	Variation (%)
Trafic global maritime (en milliers de tonnes)	14 317,8	14 975,9	4,6%
Total voyageurs aérien	507 828	733 102	44,4%
Fret aérien	12 471,0	16 004,0	28,3%
Trafic ferroviaire de marchandises (en tonnes)	428 949,7	396 084,6	-7,7%
Chiffre d'affaires télécom (en millions de FCFA)	466 258,3	491 885,5	5,5%

Source : MEF/DGE, AERIA, PAA, PASP, SITARAIL

Tableau 3 : Évolution commerce extérieur en valeur (en millions de FCFA)

	05 Mois 2021	05 Mois 2022	Variation 5 mois 2022/ 5 mois 2021
<b>EXPORTATIONS</b>			
Exportation (hors bien exceptionnels)	3 691 945	4 413 666	19,5%
<b>Produits Primaires</b>	1 982 776	2 159 235	8,9%
Cacao fèves	1 217 148	1 154 736	-5,1%
Noix de cajou	263 434	286 486	8,8%
<b>Produits de première transformation</b>	640 566	830 322	29,6%
Cacao transformé	407 962	430 729	5,6%
Huile de palme	90 429	213 772	136,4%
<b>Produits manufacturés</b>	518 147	676 724	30,6%
Produits pétroliers autre que pétrole brut	293 032	427 094	45,8%
<b>Produits minier</b>	509 361	662 396	30,0%
Pétrole brut	98 173	129 862	32,3%
<b>IMPORTATIONS</b>			
Importation totale en valeur hors bien exceptionnels	2 776 529	4 100 741	47,7%
<b>Produits Alimentaires</b>	620 247	738 537	19,1%
dont Riz	109 871	180 014	63,8%
<b>Autres biens de consommation</b>	824 754	1 324 856	60,6%
Produits pétroliers autre que pétrole brut	229 138	589 403	157,2%
<b>Biens intermédiaires</b>	794 543	1 409 456	77,4%
Pétrole brut	245 579	632 675	157,6%
Matériaux de construction (Clinker)	57 116	67 068	17,4%
<b>Biens d'équipements hors bien exceptionnel</b>	536 985	627 892	16,9%
Dont Machines mécaniques	222 259	229 759	3,4%
<b>Solde commercial hors biens exceptionnels (Fob-Caf F CFA)</b>	<b>915 416</b>	<b>312 924</b>	

Source : MEF/DGE, DGD

## VISION 2050 DE LA CEDEAO

### L'idée d'une Communauté de peuples pleinement intégrée en marche !



Au cours de la 60<sup>e</sup> session ordinaire de la CEDEAO tenue le 12 décembre 2021 à Abuja au Nigéria, les Chefs d'États et de Gouvernement se sont félicités du processus participatif qui a prévalu lors de l'élaboration de la « Vision 2050 » tenant compte des aspirations profondes des citoyens ouest-africains

Le 4 décembre 2021, à Abuja, au siège de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les députés de cette organisation, réunis en plénière, à l'occasion de la 2<sup>e</sup> session ordinaire 2021 du Parlement, ont donné un avis favorable à « **Vision 2050 de la CEDEAO** ». Au cours de la 60<sup>e</sup> session ordinaire de la CEDEAO tenue le 12 décembre, toujours à Abuja, les Chefs d'États et de Gouvernement de l'organisation l'ont entérinée.

« *Le sommet se félicite du processus participatif qui a prévalu lors de l'élaboration de cette Vision tenant compte des aspirations profondes des citoyens ouest-africains* », peut-on lire dans le communiqué final de la 60<sup>e</sup> session ordinaire de la conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. Lors de cette rencontre, la Conférence a chargé le Président de la Commission de la CEDEAO, l'Ivoirien **Jean-Claude BROU**, de diligenter l'élaboration des documents opérationnels, notamment le cadre stratégique à moyen terme assorti de plans appropriés, pour accompagner la mise en œuvre de « **Vision 2050** ».

L'approche prospective de ce projet vise l'avènement

d'« une Communauté de peuples pleinement intégrée dans une région paisible, prospère avec des institutions fortes et respectueuses des libertés fondamentales, œuvrant pour un développement inclusif et durable ». La « **Vision 2050 de la CEDEAO** » succède à la « **Vision 2020** » adoptée en juin 2007, 13 ans après. Cette dernière avait pour ambition de contribuer à l'éradication de la pauvreté, à la consolidation de la paix et de la sécurité régionale ainsi qu'au développement socio-économique durable de la sous-région ouest-africaine.

Cet ambitieux projet de « Vision 2050 » repose sur cinq principaux piliers que sont la paix, la sécurité et la stabilité; la gouvernance et l'état de droit; l'intégration économique et l'inter-connectivité; la transformation et le développement inclusif durable et enfin l'Inclusion sociale, qui devraient lui permettre d'atteindre ses objectifs.

#### Une région sécurisée, stable et en paix

Faire de la CEDEAO une région sécurisée, stable et paisible apparaît comme un impératif de développement dans une zone particulièrement exposée à des

menaces sécuritaires multidimensionnelles. Cette ambition incarne le pilier 1 de cette « Vision 2050 » de l'organisation. Il s'agit de renforcer la sécurité humaine dans la région à travers notamment des initiatives endogènes et durables et la mise en œuvre d'instruments et de politiques appropriées ainsi que la mise en place de mécanismes adaptés. Il s'agit également de renforcer la paix et la sécurité régionale, sans oublier de prévenir, de gérer et de régler les conflits. Cet objectif intervient dans un contexte où la situation sécuritaire et humanitaire dans plusieurs pays de la région s'est fortement dégradée au cours de ces dernières années. Le nombre déclaré de décès dus au terrorisme a été multiplié par cinq en trois ans avec 4000 victimes en 2019 au Burkina, au Mali et au Niger. Sur les cinq premiers mois de l'année 2021, 670 incidents armés perpétrés par les groupes terroristes dans la région ont occasionné plus de 2840 victimes. La région compte actuellement 451 417 réfugiés et plus de 3,7 millions de déplacés internes (UNHCR 2021) dont respectivement 57% et 32% au Nigeria et au Burkina.

### **Institutions fortes, respectueuses de l'état de droit...**

Afin de bâtir à l'horizon 2050 une région où règnent la démocratie et l'état de droit, il convient de veiller à la mise en place et au bon fonctionnement d'institutions fortes et crédibles, garantissant le respect des droits et des libertés fondamentales. La région œuvrera à renforcer la gouvernance démocratique et à consolider l'état de droit et la justice tout en s'attendant à promouvoir le respect des droits fondamentaux et des libertés fondamentales ainsi que la lutte contre toutes les formes de discrimination. C'est cette ambition que veut atteindre la CEDEAO à travers le pilier 2 de « Vision 2050 ».

### **Région pleinement intégrée et prospère**

L'approfondissement du processus d'intégration économique est le cœur du 3<sup>e</sup> pilier de « vision 2050 ». Cet objectif est envisagé sous le prisme, non seulement de la libre circulation des personnes et des biens mais aussi de l'intégration commerciale et des marchés ainsi que de la réalisation de l'union économique et monétaire. Cette initiative entend contribuer à la consolidation du processus d'intégration de la CEDEAO et de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf), un maillon essentiel du cheminement vers la vision des dirigeants de l'Union Africaine (UA) : celle d'avoir une Afrique intégrée, prospère, développée et pacifique en 2063. Dans cette perspective, le développement d'une agriculture performante et la promotion des chaînes de valeurs seront nécessaires. Par-dessus tout, le

développement des infrastructures reste une dimension déterminante dans l'amélioration de l'inter-connectivité et de la compétitivité régionale.

### **Transformation, développement inclusif et durable**

Il s'agit, à terme, à ce niveau, de faire de la CEDEAO une puissance économique régionale en Afrique et dans le monde qui emploie de façon optimale ses potentialités humaines et ses ressources naturelles pour améliorer le bien-être de ses citoyens comme stipulé dans sa stratégie de développement du capital humain. Ce pilier (4) s'appuie ainsi sur l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment à travers l'optimisation des avantages du dividende démographique ; la qualité du système éducatif et de l'acquisition des connaissances ; la création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes ainsi que le renforcement de la résilience en matière de santé publique. Ce pilier s'appuie également sur la transformation structurelle des économies grâce à leur digitalisation, à l'entrepreneuriat, à la science et la technologie ainsi qu'à des investissements structurants dans les secteurs porteurs. Il vise par ailleurs à promouvoir la gestion efficace des ressources naturelles et à renforcer la résilience de la région face aux changements climatiques et aux chocs exogènes.

### **Communauté de peuples inclusive**

Ce dernier pilier entend placer les citoyens ouest-africains (401,9 millions d'habitants en 2020), au cœur du développement et du processus d'intégration. Il s'agit pour la CEDEAO, à l'horizon 2050, de relever les défis liés à la cohésion sociale au sein des peuples, de créer les conditions d'appartenance, caractéristique d'une citoyenneté communautaire, de nature à favoriser l'émergence d'une identité culturelle autour de valeurs partagées.

### **Les défis de « Vision 2050 »**

**Les défis à relever dans la région, il y en a énormément bien que les acquis de « Vision 2020 » soient positifs. En adoptant, en décembre 2021, le projet de « Vision 2050 », les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO en étaient pleinement conscients. Pour relever ce challenge, la CEDEAO, région la plus peuplée du Continent, doit maîtriser sa croissance démographique. Elle a une population estimée à 401,9 millions en 2020, dont plus de la moitié (206,1 millions en 2020) pour le seul Nigeria, première économie de la région. La région a une population jeune. L'âge médian de la population ouest-africaine est de 18 ans. Près de 44% de cette population a moins de 15 ans et 65%,**

**moins de 25 ans (CEA, 2019c ; CEDEAO, 2010). Bien que pouvant constituer un atout, cette proportion importante d'enfants et de jeunes fait peser des risques d'instabilité sur la région.**

L'amélioration du système de santé ainsi que l'accès à l'éducation demeurent d'énormes chantiers. L'adaptation des systèmes éducatifs aux défis actuels du marché du travail reste un challenge. En 2018, près de 38,4% des individus en âge de travailler et en emploi dans la région étaient considérés comme pauvres, vivant avec moins de 1,90 dollar US par jour. En raison des insuffisances relevées dans les systèmes éducatif et sanitaire, un grand nombre des pays de la CEDEAO enregistre de faibles performances par rapport à l'indice de capital humain de la Banque mondiale.

**Entre 2010 et 2019, la proportion de la population ouest-africaine vivant sous le seuil de pauvreté (1,9 dollars US par jour) a baissé passant de 49% à près de 36,0%. Contrairement à cette tendance, les inégalités de revenus se sont creusées dans tous les pays depuis le début des années 2000.**

Bien que la région ouest-africaine produise un faible niveau d'émission de gaz à effet de serre, elle demeure un espace fortement soumis aux changements climatiques. L'Afrique de l'Ouest dispose d'importantes ressources en eau avec notamment 28 bassins fluviaux transfrontaliers couvrant 71% de la superficie totale de la région. Pourtant, la région souffre de déficits chroniques en raison de l'inégale répartition des précipitations et des écoulements, la faible mobilisation des ressources potentielles et une mauvaise gestion des ressources existantes.

De plus, ses énormes gisements de ressources extractives restent encore largement inexploités. En effet, la plupart des pays de la CEDEAO sont riches en ressources naturelles, principalement en gaz, en pétrole et autres minéraux et métaux précieux. La contribution des secteurs pétrolier et minier dans le PIB des Etats membres est variable selon les pays. En 2020, les

mines et carrières ont représenté, par exemple, 7,5 % du PIB du Ghana, 10,2% du PIB du Burkina Faso et 4% de celui de la Côte d'Ivoire. Au Nigéria, le secteur extractif a représenté 9% du PIB en 2020.

**Selon les observations, des signes d'un affaiblissement de la gouvernance démocratique sont perceptibles dans la région malgré l'adoption du Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la paix et de la Sécurité (1999) ainsi que du Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance (2001).**

La situation sécuritaire, quant à elle, se complexifie.

Depuis les années 2000, l'on observe une diminution des guerres civiles de grande ampleur. En revanche, la situation sécuritaire est devenue plus complexe avec l'enchevêtrement de menaces multiformes et complexes. En l'occurrence le trafic des armes, de la drogue, le blanchiment d'argent, le terrorisme et son



Les quinze (15) pays membres de la CEDEAO

financement, la traite des personnes, la cybercriminalité et la contrefaçon de tout type de produits notamment pharmaceutiques (faux médicaments).

Le phénomène du terrorisme et son financement constituent désormais un important borbier sécuritaire pour les pays de la région, plus particulièrement ceux de la zone du Sahel. Initialement limitées à certains Etats de cette zone (Mali et Niger) et du Bassin du lac Tchad (Nigeria), les attaques terroristes se sont multipliées et étendues à d'autres pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Bénin). A cette situation, s'ajoute la corruption à laquelle est confrontée la région, sans oublier le rythme d'innovation technologique trop lent pour soutenir la transformation structurelle de l'économie, un environnement des affaires peu satisfaisant, un niveau actuel des infrastructures encore insuffisant pour stimuler la croissance et le développement économique ainsi qu'un accès insuffisant à l'électricité malgré les efforts et les dotations importantes en ressources énergétiques.

## « Vision 2020 de la CEDEAO »

**B**ien avant le projet de « *Vision 2050* » de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) adopté en décembre 2021, déjà en 2007, l'organisation sous régionale mettait sur pied « *Vision 2020 de la CEDEAO* ». Cette importante initiative avait pour ambition de contribuer à l'éradication de la pauvreté, à la consolidation de la paix et de la sécurité régionale ainsi qu'au développement socio-économique durable. S'articulant autour du slogan « *passer d'une CEDEAO des États à une CEDEAO des peuples* », cette vision des dirigeants de l'organisation s'appuyait également sur cinq piliers : la paix et la sécurité ; la bonne gouvernance ; la mise en valeur des ressources de la région ; l'intégration économique et monétaire et la promotion du secteur privé. L'évaluation de cette « Vision 2020 » « a permis d'apprécier non seulement le niveau des acquis mais aussi les défis liés à sa mise en œuvre », selon les experts.

Au bilan, dans le domaine de la paix, de la sécurité et de la stabilité, la CEDEAO a joué un rôle crucial dans la gestion de nombreuses crises politiques, dans la résolution des conflits et dans la consolidation de la paix et de la démocratie grâce aux différents instruments et mécanismes développés en la matière. Des avancées notables ont été enregistrées dans le processus de consolidation du marché commun avec la libre circulation des personnes, le schéma de libéralisation des échanges et surtout la création de l'Union douanière matérialisée par l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) en 2015. Dans le domaine du développement des infrastructures, des

efforts importants ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme régional de facilitation des transports avec un accent particulier sur le programme des postes de frontières juxtaposés et le programme de développement des corridors.

En ce qui concerne le renforcement de l'interconnexion entre les Etats membres, des avancées ont été notées dans la mise en place des systèmes d'échanges d'énergie électrique, du programme d'approvisionnement électrique, de la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Sur le plan du développement des programmes sectoriels, les acquis significatifs ont porté notamment sur la mise en place de politiques appropriées dans le but de renforcer la résilience de la région. C'est l'exemple de l'adoption des cadres d'harmonisation, notamment de politiques macroéconomiques et le renforcement des stratégies sectorielles dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, ainsi que de l'environnement et de la gestion durable des ressources. C'est également le cas avec le développement socio-économique du capital humain avec des politiques pertinentes pour les jeunes, les femmes et les enfants. Les orientations de la « Vision 2020 » ont permis, à travers des politiques régionales articulées autour des réponses aux défis de développement de consolider également l'intégration ouest-africaine et d'établir une démarche stratégique et programmatique pour la mise en œuvre de l'agenda communautaire.

**Source: SCD**

## La CEDEAO en quelques chiffres

**Date de création :** Par traité du 28 mai 1975

**Nombre d'Etats :** 15

**Population :** 401,9 millions d'habitants en 2020 avec une forte proportion des jeunes (plus de 60%). Plus de la moitié de cette population (206,1 millions en 2020) revient au Nigeria, première économie de la région. La CEDEAO est la région la plus peuplée du Continent africain. Sa population a été multipliée par près de 5,7 depuis 1950, année où elle était estimée à environ 70,9 millions d'âmes. Le taux de fécondité, bien qu'en baisse depuis 1980, ressort à plus de quatre enfants en moyenne par femme sur la période 2015-2020 dans 13 Etats membres de la CEDEAO.

**Superficie :** 5 112 903 km<sup>2</sup>.

**1993 :** La révision du Traité de la CEDEAO en 1993 a permis d'apporter des innovations majeures dans l'agenda de développement et d'intégration avec le renforcement des pouvoirs des organes de décisions.

**Depuis 2006 :** Des réformes ont été engagées en vue d'améliorer les performances des Institutions de la CEDEAO, d'accélérer le processus d'intégration régionale et de promouvoir le développement.

**Juin 2007 :** La « Vision 2020 » de la CEDEAO adoptée en juin 2007 ambitionnait de contribuer à l'éradication de la pauvreté, la consolidation de la paix et de la sécurité régionale ainsi qu'au développement socio-économique durable. S'articulant autour du slogan « passer d'une CEDEAO des États à une CEDEAO

des peuples », cette Vision s'appuyait sur cinq piliers : la paix et la sécurité, la bonne gouvernance, la mise en valeur des ressources de la région, l'intégration économique et monétaire et la promotion du secteur privé.

**1<sup>er</sup> janvier 2015** : Entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC)

**Terrorisme en 2019** : Le nombre déclaré de décès dus au terrorisme a été multiplié par 5 en trois ans avec 4000 victimes en 2019 au Burkina, au Mali et au Niger. Sur les cinq premiers mois de l'année 2021, 670 incidents armés perpétrés par les groupes terroristes dans la région ont occasionné plus de 2840 victimes.

**Les mines en 2020** : Les mines et carrières ont représenté par exemple 7,5 % du PIB du Ghana, 10,2% du PIB du Burkina Faso et 4% de celui de la Côte d'Ivoire. Au Nigéria, le secteur extractif a représenté 9% du PIB en 2020.

**6,6% de taux de chômage en 2020** : Les taux de chômage sont faibles dans la plupart des pays de la région avec un taux régional évalué à 6,6% en 2020. Cependant, de nombreux emplois créés ne sont pas décents. La plupart des individus travaillent à leur propre compte (61,7% en 2018), exercent dans le secteur informel et sont engagés dans des emplois précaires (plus de 70% des emplois disponibles dans 12 pays de la CEDEAO en 2018).

**19 juin 2021** : Afin de réduire davantage les coûts de fonctionnement de la CEDEAO, la 59<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue le 19 Juin 2021 a décidé de réduire la taille de la Commission en faisant passer de

15 à sept le nombre de ses membres.

**Réfugiés 2021** : La région compte actuellement 451 417 réfugiés et plus de 3,7 millions de déplacés internes (UNHCR 2021) dont respectivement 57% et 32% au Nigeria et au Burkina.

**En 2050** : La proportion de la population vivant dans les centres urbains en Afrique de l'Ouest a augmenté rapidement. De 14,7% en 1960, cette proportion a atteint 47,6% en 2020 et selon les projections devrait se situer à 53,5 en 2030 puis à 63,7% en 2050.

**60 dernières années** : Sur les 60 dernières années, l'accès à l'éducation dans le primaire s'est globalement amélioré en Afrique de l'Ouest. En particulier, le Benin (122,0%), le Cabo Verde (104,0%), le Ghana (103,6%), la Sierra Leone (112,8%) et le Togo (123,8%) ont dépassé des seuils de 100% en 2018. Cependant, la plupart des États membres peinent à assurer à leurs populations un accès universel à une éducation de qualité en raison de leurs capacités et ressources limitées et aussi des pesanteurs sociales et culturelles souvent difficiles à lever.

**71% de la superficie en eau** : L'Afrique de l'Ouest dispose d'importantes ressources en eau avec notamment 28 bassins fluviaux transfrontaliers couvrant 71% de la superficie totale de la région. Pourtant, la région souffre de déficits chroniques en raison de l'inégale répartition des précipitations et des écoulements, la faible mobilisation des ressources potentielles et une mauvaise gestion des ressources existantes.

**Source: SCD**

## Thématiques transversales et principes directeurs : conditions de réussite

La mise en œuvre réussie de la « Vision 2050 de la CEDEAO », projet cher aux dirigeants de cette organisation, repose sur la prise en compte de certaines thématiques transversales nécessaires pour la définition, l'élaboration et l'exécution de politiques, programmes et stratégies de développement. Ces thématiques décrites, selon les experts, sont essentielles pour la concrétisation du projet. Leur caractère multidimensionnel leur confère, en effet, un profil transversal de sorte qu'elles servent de catalyseur pour la réalisation des objectifs globaux de la vision 2050.

Ces thématiques portent sur la dimension « Femme-genre » : la région se doit de reconnaître le rôle

particulier des femmes en tant qu'actrice, agents et bénéficiaires de développement. Il y a la dimension « Jeunesse-emploi ». Sur ce point, la CEDEAO revendique une forte population jeune. Ce qui devrait être perçu comme une opportunité qu'elle ne devrait pas manquer de saisir.

Les questions liées aux « Changements climatiques – résilience » et au « Renforcement des capacités » sont également inscrites au cœur des thématiques transversales. Le renforcement des capacités et des ressources humaines reste un élément, en effet, essentiel pour l'appropriation et la mise en œuvre de l'agenda de développement et de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

Au-delà de ces importantes thématiques, la mise en œuvre réussie de « Vision 2050 », s'appuie également sur des principes directeurs que sont le leadership et la volonté politique ; l'appropriation et la responsabilité partagée ; la complémentarité et la subsidiarité ; la transparence et la redevabilité ainsi que la durabilité.

Comme le font remarquer les experts, la durabilité des résultats est un facteur-clé d'amélioration continue du bien-être communautaire. Ainsi, les politiques, programmes et projets développés dans le cadre de « Vision 2050 » doivent être pérennes pour en optimiser l'impact sur les populations et les communautés à

### « Vision 2050 de la CEDEAO », une empreinte ivoirienne

L'élaboration de la « **Vision 2050 de la CEDEAO** » a, en elle, des traces de l'expertise de la Côte d'Ivoire en matière d'analyse, de prévision et de prospective. Ce, à travers la Cellule d'Analyse de Politiques Economiques (CAPEC) qui relève du Centre Ivoirien de Recherche Economique et Sociale (CIRES).

En effet, sélectionnée après un appel d'offre international par le Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), la CAPEC a conduit de mars 2020 à septembre 2021 l'étude prospective 2050 de la CEDEAO. Elle a ainsi produit l'analyse rétrospective, l'analyse des aspirations, l'analyse structurelle, qui ont permis de construire les scénarios et la Vision puis les orientations stratégiques pour les 30 ans à venir.

L'étude et le processus ont été coordonnés par le professeur **AHOURE Alban**, Directeur de la CAPEC, avec l'appui des experts de la CAPEC, de l'UNECA et de la CEDEAO. A la suite de plusieurs rencontres de validation technique puis de validation par le Conseil des Ministres de la CEDEAO (le 10 décembre 2021), la « Vision 2050 de la CEDEAO » a été adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO à Abuja, au Nigeria, le 12 décembre 2021. « Cette adoption confirme une

fois de plus la qualité des travaux de recherche et des études produites par la CAPEC. Nous réitérons notre engagement à soutenir le développement socio-économique des pays africains par la production de résultats de recherche et d'études bénéfiques et utiles aux décideurs », s'est félicitée la CAPEC sur son site internet. le 12 décembre 2021. « Cette adoption confirme une fois de plus la qualité des travaux de



La CAPEC a conduit de mars 2020 à septembre 2021 l'étude prospective 2050 de la CEDEAO. Elle a ainsi produit l'analyse rétrospective, l'analyse des aspirations, l'analyse structurelle, qui ont permis de construire les scénarios et la Vision puis les orientations stratégiques pour les 30 ans à venir.

recherche et des études produites par la CAPEC. Nous réitérons notre engagement à soutenir le développement socio-économique des pays africains par la production de résultats de recherche et d'études bénéfiques et utiles aux décideurs », s'est félicitée la CAPEC sur son site internet.

Source: SCD

Ministère de l'Économie et des Finances  
**DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE**

Au Cœur de l'Économie  
www.dge.gouv.ci

## INFORMATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE / FORMATION DES JOURNALISTES ET COMMUNICANTS

### L'intégration économique régionale au cœur des préoccupations



Une soixantaine de participants ont pris part aux travaux qui ont duré trois jours

Crédit Photo: DGE

Is sont, pour certains, des journalistes d'organes publics et privés et pour d'autres, des communicants de structures publiques. Au nombre de soixante, ils ont pris part du 23 au 25 mai 2022 à la 2<sup>e</sup> édition du séminaire de formation sur l'information économique et financière. Comme la première édition en octobre 2021, c'est la ville de Grand-Bassam qui a encore accueilli cette importante rencontre organisée par le Ministère de l'Économie et des Finances, à travers la Direction Générale de l'Économie (DGE), et financée dans le cadre du Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS).

Pour cette rencontre, c'est l'intégration économique qui s'est invitée au cœur des débats à travers le thème : «*les faits, concepts et enjeux de l'intégration économique régionale et d'inclusion financière*». Les projets de l'Union Économique et Monétaire Ouest

Africaines (UEMOA), du Conseil de l'Entente, de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) portant sur le financement d'infrastructures (routières, sanitaires, scolaires...), l'harmonisation des normes, la sécurité, la paix, la libre circulation des personnes et des biens, la monnaie unique, etc., et plus particulièrement en Côte d'Ivoire (représente 34% du PIB de l'UEMOA et 3<sup>e</sup> place derrière le Nigéria et le Ghana dans la CEDEAO), ont été abordés lors des travaux. Les projets phares de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), faisant référence à des programmes et initiatives clés pour accélérer la croissance économique et le développement de l'Afrique à l'horizon 2063, ont également fait l'objet de discussions. Durant ces trois jours, ce sont les spécialistes de la Direction Générale de l'Économie (DGE), du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration africaine et de la Diaspora, représenté par son Directeur

Général de l'Intégration Africaine, M. **OUATTARA Wautabouna**, et la Coordinatrice du PAGDS, Madame **YAO Madeleine**, par ailleurs Conseillère Spéciale du Ministre de l'Économie des Finances, qui ont dispensé la formation.

M. **DIOMANDE Gondo**, Chef de Cabinet du Ministre de l'Économie et des Finances, au nom du Ministre, a procédé à l'ouverture de ce séminaire qui se veut périodique. A l'occasion, il a traduit sa reconnaissance au Ministre **Adama COULIBALY**, pour avoir autorisé cette formation qui vient renforcer les capacités des journalistes. Emboîtant le pas à M. **DIOMANDE Gondo**, le Directeur Général de l'Économie, Dr **SAIN Oguié**, s'est réjoui de la forte mobilisation et l'intérêt que les journalistes et communicants ont accordé à cette cérémonie. Il a, par ailleurs, remercié le Ministre de tutelle pour la tenue de cette rencontre.

**Source : DGE / SCD**

## L'engagement du Ministre Adama COULIBALY salué

À la clôture de la 2<sup>e</sup> édition de la session de formation des journalistes et communicants en charge des questions économiques et financières, l'engagement du Ministre de l'Economie et des Finances, **Monsieur Adama COULIBALY**, à renforcer leurs capacités, a été fortement salué par les participants. Ils ont souhaité que cette initiative se poursuive en vue de contribuer durablement à les aider à produire un travail de qualité. « *Nous repartons d'ici outillés... Cette formation va nous permettre d'améliorer nos reportages et par ricochet, nous permettre de mieux informer les populations* », s'est félicitée Madame **Irène BATH**, porte-parole des journalistes.

Rassurant, au nom du Ministre

de l'Economie et des Finances, à la clôture de cette formation, le Directeur Général de l'Economie, Dr **SAIN Oguié**, a rappelé le ferme



Ph. DR

engagement et continu du Ministre de tutelle à contribuer au renforcement des capacités des

journalistes et communicants. Il a aussi salué l'engagement du Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS) qui se tient prêt à accompagner ce type de formation porté au plus haut niveau par **Monsieur Adama COULIBALY**.

Un réseau des journalistes et communicants en charge des questions économiques et financières, sous peu, devrait voir le jour pour accompagner cet engagement du Ministre de l'Economie et des Finances ; lequel vise à leur donner des outils nécessaires pour appréhender et communiquer sur les performances économiques réalisées par la Côte d'Ivoire.

**Source : DGE (SCD)**

### Propos recueillis



**Fabrice TETE, journaliste à le Le Temps**

« *Nous avons été édifiés* »

Nous venons d'achever un séminaire de formation organisé par le Ministère de l'Economie et des Finances sur l'intégration économique régionale. Nous avons été édifiés par les différents formateurs sur tout ce qui est fait au niveau sous-régional au bénéfice des populations. Nous avons appris davantage sur le mode de fonctionnement des organisations de l'UEMOA, le Conseil de l'Entente, la CEDEAO, l'UEMOA de l'Union Africaine, et comment elles travaillent pour le bien-être des populations. Nous avons beaucoup appris de ce que ces organisations font au quotidien. Nous souhaitons voir ce type de formation se perpétuer, surtout sur d'autres thèmes.

**Philomène KOUAME, journaliste à l'AIP**

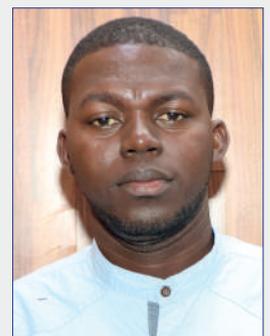
« *Nous félicitons le Ministère pour cette initiative* »

Nous saluons cette formation du Ministère de l'Economie et des Finances. Nous félicitons le Ministre pour cette initiative. Elle va nous permettre d'apprendre beaucoup sur les questions liées aux notions économiques et financières en matière d'intégration et de les adapter dans la pratique. L'idée est de nous permettre de produire des articles de qualité. Ce séminaire va aussi nous permettre de renforcer nos liens entre journalistes et communicants, d'être en réseau.

**Cyprien KOUASSI, journaliste à Abidjan.net**

« *Ce séminaire vient à point nommé* »

Ce séminaire vient à point nommé, en ce sens qu'il contribue à renforcer nos capacités en



matière d'intégration économique régionale. Nous devons avoir des rudiments nécessaires pour mener à bien notre travail, surtout que nous nous occupons des questions de développement, d'économie. Nous avons appris des différents projets qui se réalisent dans nos espaces communautaires. A notre tour, nous allons nous efforcer de rendre clairement ce que nous avons appris. C'est une initiative à encourager. Nous ne pouvons que dire merci au Ministre de tutelle.

**Mathias KOUAME,**  
journaliste à **Le Mandat**

**« Le contenu de cette formation est riche »**

Nous repartons d'ici avec les outils nécessaires pour mieux informer les populations sur les questions économiques régionales. Ce sont donc nos capacités qui se voient ainsi renforcées. Le contenu de cette formation qui se tient à Grand-Bassam est riche. Cette initiative du Ministère de l'Economie et des Finances est à perpétuer afin que la lumière soit faite sur l'ensemble des actions qu'il pose.

**SOGONAN SIDIBE,** journaliste à **Le Patriote**

**« Je pense que c'est une très belle idée »**



C'est la 2<sup>e</sup> fois que je prends part à cette formation organisée par le Ministère de l'Economie et des Finances. Je pense que c'est une très belle idée. Pour nous journalistes, je pense que c'est une aubaine pour renforcer nos capacités, de comprendre beaucoup plus les concepts économiques et financiers sur lesquels nous travaillons régulièrement.

Le thème est d'actualité car il nous permet de savoir ce qui est fait, en termes de projets, au niveau sous-régional, notamment les projets communautaires. La formation nous a permis de mieux comprendre ce qui est fait, de comprendre le rôle des différents acteurs dans l'intégration économique régionale.

**Aimé AKA,** journaliste à **L'Essor**

**« Il y a de nombreux projets au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO »**

C'est une très bonne formation. L'initiative est à saluer. Il faudrait que le Ministère de l'Economie et des Finances multiplie ce genre de formation afin de

transmettre de nombreuses informations, surtout de qualité, aux journalistes qui à leur tour produiront des articles de qualité. Nous avons remarqué qu'il y a de nombreux projets qui sont réalisés au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO, mais le manque de communication ne nous permet d'appréhender toutes ces initiatives.



**Emeline AMANGOUA,** journaliste à **Fraternité Matin**

**« Nous avons beaucoup appris sur le processus d'intégration »**

Je tiens à traduire mes remerciements au Ministère de l'économie et des Finances, à travers la DGE et le PAGDS, qui a pris l'initiative d'organiser ce séminaire au bénéfice de plus de 60 participants. C'est une formation qui arrive au bon moment. Elle vient contribuer à parfaire notre connaissance sur les questions d'intégration économique régionale. C'est un sujet qui est parfois méconnu. Nous avons beaucoup appris sur le processus d'intégration dans la sous-région et en Afrique.



**Edmond GOMON,** journaliste à **Notre Voie**

**« Nous serons mieux outillés pour rédiger nos articles »**



Cette formation nous permet de nous mettre à niveau sur les questions d'intégration économique régionale. Nous comprenons beaucoup de notions à travers ce thème sur l'intégration économique régionale. L'avantage est que nous serons mieux outillés pour

rédiger nos articles. Nous avons appris des difficultés dans l'exécution des projets communautaires, nous avons eu une idée des différents acteurs dans le processus d'intégration.

**DGE / SCD**

## Coulisses

**Participation** : une soixantaine de participants, notamment des journalistes des secteurs public et privé ainsi que des communicants d'administration publique, ont pris part à cette formation.

**Suivi des travaux** : le Directeur Général de l'Économie, Dr **SAIN Oguié** et la Coordonnatrice du PAGDS, Madame **YAO Madeleine**, par ailleurs Conseillère Spéciale du Ministre de l'Économie des Finances, présents, ont suivi toutes les communications et participé aux travaux et discussions du début à la fin du séminaire, du 23 au 25 mai 2022.

**Débat** : C'est avec beaucoup d'intérêt que les journalistes et communicants, assidus, ont suivi les différentes communications. Ils ont, par ailleurs, posé de nombreuses questions qui ont contribué à enrichir les débats.

**Diplôme** : Tous les participants ont reçu un diplôme de participation à la fin de la formation.

**Formateurs** : Durant ces trois jours, la formation a été assurée par des spécialistes du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration africaine et de la Diaspora, de la Direction Générale de l'Économie (DGE) et du Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS).

**2<sup>e</sup> édition** : L'équipe du Service de la Communication et de la Documentation de la DGE, conduite par Madame **CROLEY Colette**, était au four et au moulin pour répondre aux besoins des participants tout au long de la formation.

**Source: SCD**

## AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE, LUTTE CONTRE LA COVID-19, COHÉSION SOCIALE La Banque mondiale apporte un appui de 210 milliards FCFA à la Côte d'Ivoire

**C'**est un montant total de 210 milliards FCFA que la Banque mondiale a décidé d'octroyer au Gouvernement ivoirien pour le financement de trois projets de développement. Il s'agit du Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO), le Programme d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de Bases aux Citoyens (PAGDS) et celui de la Stratégie de Préparation et de Riposte à la COVID-19 de la Côte d'Ivoire.

C'est dans ce cadre que, le 6 mai 2022, au Plateau, le Ministre de l'Économie et des Finances, **M. Adama COULIBALY** et la

Directrice des Opérations du Groupe de la Banque mondiale, Mme **Coralie GEVERS**, ont procédé à la signature des accords de financement des

Ph. DR



Chaude poignée de main entre le Ministre de l'Économie et des Finances et la Directrice des Opérations de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire

projets **PAGDS** et de la **Stratégie de Préparation et de Riposte à la COVID-19 de la Côte d'Ivoire**.

Le projet COSO en son volet technique a été paraphé par le Directeur Général du Conseil

Coton-Anacarde, M. **COULIBALY Adama**, présent à la cérémonie et Mme **Boutheina GUERMAZI**, Directrice Régionale de l'intégration de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord pour le compte de la Banque mondiale, depuis Washington. Quant à son volet financier, la signature s'est faite entre le Ministre de l'Économie et des Finances et Mme **Boutheina GUERMAZI**, qui avait déjà paraphé l'accord depuis Washington.

Si le Ministre de l'Économie et des Finances s'est félicité de cet accord, **Mme Coralie GEVERS**, a réitéré l'engagement de la Banque mondiale à accompagner la Côte d'Ivoire dans l'amélioration et la promotion de ses projets de développement économique et social.

**Source: SERCOM MEF / SCD DGE**

## FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)/ LISTE DES PAYS DITS « FRAGILES » Le Ministre Adama COULIBALY plaide pour le retrait de la Côte d'Ivoire

**D**u 5 au 15 avril 2022, a eu lieu, en Côte d'Ivoire, la mission relative aux consultations au titre de l'article IV des statuts du Fonds Monétaire International (FMI) inscrite dans le cadre de la Coopération entre le pays et cette institution de Bretton Woods. Monsieur **Adama COULIBALY**, Ministre de l'Economie et des Finances, a procédé à l'ouverture des travaux, au Plateau, en présence de son collègue du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Monsieur **Moussa SANOGO** et d'une forte délégation du FMI, conduite par Monsieur **LUCA RICCI**, chef de mission. **Le Ministre de l'Economie et des Finances, lors de son intervention, a plaidé pour le retrait de la Côte d'Ivoire de la liste des pays dits « fragiles ».**

Comme il l'explique, du point de vue du Gouvernement Ivoirien, ce statut ne correspond pas à la situation actuelle du pays qui bénéficie d'une appréciation très positive des agences de notation financière et dont le classement en termes de risque pays a été réduit par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). De même, comme autre argument, Monsieur **Adama COULIBALY** avance que depuis une décennie, la Côte d'Ivoire fait partie des économies les plus dynamiques dans le monde, avec un cadre macroéconomique solide, soutenu par la mise en œuvre de réformes structurelles d'envergure. Dans un contexte de crise sanitaire mondiale, la Côte d'Ivoire a affiché une économie résiliente avec un



A l'issue de sa mission à Abidjan, le FMI a annoncé que les perspectives macroéconomiques de la Côte d'Ivoire sont favorables

taux de croissance de 2% en 2020. Les différentes réformes structurelles et sectorielles, engagées par les autorités, au cours de ces dernières années, ont permis de renforcer la solidité de l'économie. En 2021, en dépit du rationnement de la fourniture d'électricité intervenu de mars à juin, le taux de croissance s'est établi à 7,4% selon les estimations des autorités, contre une projection initiale de 6,5%. Le taux d'inflation, quant à lui, a été contenu à 4,2%. La croissance est projetée à environ 7 % en 2022 et devrait s'établir en moyenne à 7,2% sur la période 2023-2025 avec un taux d'inflation qui serait maîtrisé en dessous de la norme communautaire UEMOA de 3%, rassure le Ministre.

### Perspectives macroéconomiques favorables

A l'issue de la mission du FMI en Côte d'Ivoire, l'équipe conduite par Monsieur **LUCA RICCI** a produit un communiqué ; lequel annonce que les « *perspectives macroéconomiques de la Côte d'Ivoire sont favorables* ». Cependant, d'importants risques extérieurs baissiers persistent. Ils sont surtout imputables aux répercussions mondiales du conflit

militaire en Ukraine, au resserrement de la politique monétaire dans les pays avancés et à l'augmentation connexe des coûts d'emprunt et à l'instabilité qui persiste dans certains pays limitrophes.

Si les autorités ivoiriennes et le FMI ont convenu qu'il est essentiel de continuer de renforcer la mobilisation des recettes intérieures afin de financer les dépenses cruciales et atteindre une plus grande résilience macroéconomique, le FMI a également accueilli favorablement le Plan National de Développement (PND 2021-2025) dont le but est d'accélérer la transformation économique et sociale du pays. Le FMI invite également les autorités à continuer d'améliorer le climat des affaires et les infrastructures, de protéger le droit de propriété, de faciliter l'accès au crédit et de stimuler la diversification des exportations. Tout en reconnaissant que les autorités ont déployé des efforts considérables dans le cadre du Programme Social du Gouvernement 2019-2020 (PSGov), le FMI qui a tenu à exprimer sa gratitude aux autorités, les a invitées à élargir l'offre de services publics.

**Source: SERCOM MEF / SCD**

## PROMOTION DE L'ÉCONOMIE

### La Côte d'Ivoire prépare un grand portail web



Les participants à l'atelier étaient issus de différents départements ministériels.

Ph. DR

**S**ous peu, la Côte d'Ivoire devrait disposer d'un important portail web pour la promotion de son économie, l'une des plus dynamiques depuis ces dernières années sur le continent et dans le monde. Ce projet, cher au gouvernement, avance bien. Du 3 au 7 mai 2022, s'est tenu, dans ce sens, à Grand-Bassam, l'atelier de collecte, de validation et d'implémentation des données de ce portail web d'information et de promotion de l'économie du pays. Il a été organisé par le Ministère de l'Économie et des Finances, avec l'appui financier du Projet d'Appui à la Gestion Économique et Financière (PAGEF).

Une cinquantaine de spécialistes issus de différents ministères techniques et structures publiques ont pris part à cette importante rencontre. Le professeur **BAMBA**

**N'Galadjo**, représentant le **Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur Adama COULIBALY**, qui porte un grand intérêt pour ce projet, a soutenu, à l'ouverture, que ce projet entend offrir aux acteurs économiques nationaux et étrangers, ainsi qu'à l'ensemble des partenaires au développement, une porte d'entrée unique sur une base importante d'informations économiques et financières fiables et actualisées.

Durant les cinq jours de travaux, les participants ont travaillé à organiser les données économiques et financières collectées autour des grandes rubriques : cadre macroéconomique, activités sectorielles, investissements, pôles compétitifs, banques et finances, publications. Monsieur **ADJEMIEN Coffi**, Conseiller technique du Directeur Général de l'Économie est

le chef de projet de ce portail web.

Présent à l'ouverture des travaux, le Directeur Général de l'Économie (DGE), Dr **SAIN Oguié** dans son allocution de clôture de l'atelier a salué et félicité l'ensemble des participants pour le travail de grande portée accompli. Il a, par ailleurs, rappelé que le projet de portail web est un outil important pour la Côte d'Ivoire.

Source: SCD DGE

## 12<sup>e</sup> RAPPORT DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

### La résilience de l'économie ivoirienne saluée

**D**epuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, le 12<sup>e</sup> rapport du groupe de la Banque mondiale sur la situation économique en Côte d'Ivoire est connu. Le document qui se penche sur le potentiel que le secteur numérique présente pour renforcer la croissance de la Côte d'Ivoire et accélérer le progrès vers l'atteinte de l'objectif des pays à revenu intermédiaire de classe supérieure d'ici 2030 a été présenté à Cocody, Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire. C'était en présence du Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**, et de plusieurs autres membres du Gouvernement.



La présentation du rapport a eu lieu en présence du Ministre de l'Economie et des Finances et la Directrice des Opérations de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire

Madame **Coralie GEVERS**, Directrice des Opérations de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire, a salué la résilience de l'économie ivoirienne dans un contexte de crise sanitaire mondiale. « *Les nouvelles sont plutôt bonnes. L'économie ivoirienne, après avoir ralenti en 2020, démontre sa résilience* », a déclaré Madame **Coralie GEVERS**. « *Les perspectives économiques à moyen terme, soutenues par le Plan National de Développement (PND) et l'engagement de l'Etat en faveur de la stabilité macroéconomique, sont globalement positives* ».

Toutefois, indique t-elle des risques liés aux conséquences de la Covid-19 et à la guerre en Ukraine pourraient perturber sa bonne marche.

Le Ministre de l'Economie et des Finances s'est félicité des

conclusions du rapport et de la pertinence des recommandations.

« *Le secteur numérique, vecteur d'une économie émergente* », tel est le thème de ce 12<sup>e</sup> rapport qui a donné lieu à débat entre acteurs du secteur. En matière de développement du secteur du numérique, la Côte d'Ivoire fait une remarquable progression même si des défis demeurent. « *Les résultats sont forts encourageants* », selon la Directrice des Opérations de la Banque mondiale en Côte d'Ivoire. Le pays revendique au moins 9,6 millions d'utilisateurs d'internet. Le secteur des télécommunications a généré un chiffre d'affaires de 1 136 milliards de FCFA en 2021 (3% du PIB), 3000 emplois directs et 100 000 indirects. « *Si nous mettons en lumière ce secteur économique, il*

*pourra jouer un rôle de vecteur de l'émergence et d'inclusion* », conclut Madame Coralie GEVERS, citée par le quotidien Le Nouveau Réveil.

**Source: DGE / SCD**

## Côte d'Ivoire : l'État prévoit d'investir près de 826 millions \$ d'ici 2025 pour booster le secteur du tourisme

Le Gouvernement ivoirien va investir 825,8 millions de dollars Us soit environ 537 milliards de FCFA, d'ici 2025, en vue de renforcer le secteur touristique. L'annonce a été faite le mardi 12 avril 2022, par le Directeur Général de l'Industrie Touristique et Hôtelière, M. **KLO Fagama**, au cours d'une conférence de presse selon [l'agenceecofin.com](http://agenceecofin.com).

Cet investissement servira à financer la mise en œuvre d'un projet dénommé « *Tour de la Nation* ». Il consiste, entre autres, en la construction au Plateau d'un hôtel cinq étoiles de 225 chambres, la construction des trois tours jumelles sur le site de l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP), la réhabilitation et l'extension du Golf Hôtel et le développement d'un ressort de 1000 chambres sur le site Dahlia Fleur d'une superficie de 148 hectares. Le projet « *Tour de la Nation* » prévoit aussi une ligne d'hôtels à l'intérieur du pays.

## CRYPTOMONNAIES : le FMI défend l'idée d'une régulation internationale de monnaies digitales de banque centrale

Des experts du Fonds Monétaire International (FMI) ont défendu l'idée de créer une instance internationale de régulation des monnaies digitales de banque centrale (CBDC), apprend-on de la transcription d'un échange avec des journalistes et relayée par le site d'information [agenceecofin.com](http://agenceecofin.com) du 21 avril 2022.

« *Nous devons créer un système de paiement mondial qui fonctionne entre les pays et où les CBDC, les monnaies numériques de banque centrale, sont interopérables entre les pays* », a fait savoir **Tobias ADRIAN**, Conseiller et Directeur du Département Monnaies et Marchés des capitaux au sein de l'institution. La différence entre les CBDC et les cryptomonnaies au sens strict, c'est que les premières sont garanties par un régulateur officiel, alors que les secondes sont gérées par un système virtuel de Blockchain. Mais pour de nombreux pays africains, l'adoption de monnaies digitales aurait au moins l'avantage de permettre une création et une circulation plus facile de la monnaie, accroissant l'inclusion financière, et réduisant l'exclusion monétaire.

## La Côte d'Ivoire s'attaque au défi de la transformation locale des matières premières

L'Afrique exporte massivement les produits de son agriculture sans les transformer sur place, se privant ainsi des colossales plus-values réalisées à l'autre bout

du monde. Premier producteur de cacao et de noix de cajou au monde, la Côte d'Ivoire semble bien décidée à inverser le rapport de force au profit de ses paysans et populations locales d'après le site web [entreprendre.fr](http://entreprendre.fr).

Pour ce faire, le pays a notamment construit deux nouveaux complexes industriels qui devraient contribuer à assoir la position ivoirienne sur un marché du cacao jusqu'à présent soumis aux diktats des géants américains de la confiserie que sont Mars ou Hershey.

Cette dynamique pourrait bénéficier d'un nouveau coup d'accélérateur avec le récent lancement du projet PCCET (Projet des chaînes de valeur compétitives pour l'emploi et la transformation économique), présenté le 2 avril dernier par le Premier Ministre Ivoirien, M. **Patrick ACHI**. Financée à hauteur de 200 millions de dollars par la Banque mondiale, soit environ 130 milliards de FCFA, l'initiative doit permettre aux agriculteurs ivoiriens de générer de meilleurs revenus.

## Corridor Abidjan-Lagos : La digitalisation des procédures douanières avance

La digitalisation des procédures douanières le long du corridor Abidjan-Lagos long de 1081 km et traversant cinq pays (Togo, Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin et Nigéria) ne relèverait plus du rêve. Du moins, c'est ce qui a découlé de l'entretien le 29 avril 2022 entre le Président togolais Faure Essozimna GNASSINGBE et le Secrétaire Général de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) Wamkele MENE. Ce dernier a indiqué que les ressources nécessaires à la réalisation de cet agenda auraient déjà été mobilisées, rapportent Africa 24 et [commodafrica.com](http://commodafrica.com).

Ce projet facilitera les transactions commerciales d'où un gain de temps, ce qui est de la première importance pour les produits agricoles périssables transportés dans la région, sans parler de l'impact sur les coûts de toute nature.

Les travaux de l'autoroute Abidjan-Lagos sont en cours. La Banque africaine de développement (BAD), a alloué 22,4 millions d'euros (environ 14,67 milliards de FCFA) pour les études préparatoires.

DGE / SCD

# SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA) A FIN DECEMBRE 2021

## « En 2021, le taux de croissance économique de l'Union est ressorti à 6,1%, après 1,8% en 2020 »

Lors de sa deuxième session ordinaire de l'année, tenue au siège de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), le Conseil des Ministres de l'UEMOA a procédé à l'adoption du rapport d'exécution de la surveillance multilatérale, juin 2022. Ce rapport présente la situation économique et financière de l'Union à fin 2021 ainsi que les perspectives pour l'année 2022.



Le siège de l'UEMOA à Ouagadougou.

### I- SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION EN 2021

En 2021, le taux de croissance économique de l'Union est ressorti à 6,1%, après 1,8% en 2020, expliqué par un regain d'activités dans l'ensemble des secteurs de l'économie. Par Etat, le taux de croissance se présente comme suit : Bénin (7,2%), Burkina Faso (6,9%), Côte d'Ivoire (7,4%), Guinée-Bissau (6,4%), Mali (3,1%), Niger (1,3%), Sénégal (6,1%) et Togo (5,5%).

Le taux d'inflation annuel moyen de l'Union s'est affiché à 3,6% contre 2,1% en 2020, du fait de la hausse des niveaux des prix des principales fonctions de consommation, notamment les produits alimentaires. Par pays, le taux d'inflation se présente comme suit : Bénin (1,7%), Burkina Faso (3,9%), Côte d'Ivoire (4,2%), Guinée-Bissau (3,3%), Mali (3,9%), Niger (3,8%), Sénégal (2,2%) et Togo (4,5%).

Au niveau des finances publiques, la situation des finances publiques en 2021 a été caractérisée par une réduction du déficit budgétaire global, dons compris, qui demeure toutefois élevé. Il a représenté 5,5% du PIB contre 5,7% en 2020.

Le taux d'endettement de l'Union en 2021 est ressorti à 54,8% contre 50,2% en 2020. La part des recettes publiques consacrée au service de la dette a représenté plus du tiers (1/3) des recettes totales dans six (6) Etats membres.

L'évolution des comptes extérieurs des Etats membres de l'UEMOA a été marquée par une amélioration du solde global de la balance des paiements qui est ressorti

à 475,7 milliards, après un excédent de 15,8 milliards enregistré un an plus tôt.

La politique monétaire est demeurée accommodante. La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2021, comparée à celle à fin décembre 2020, est caractérisée par un accroissement de la masse monétaire de 16,3% consécutif à la progression des actifs extérieurs nets et des créances intérieures.

### II- PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2022

Pour 2022, le taux de croissance de l'Union est projeté à 6,0%. Ces prévisions tablent sur le maintien du dynamisme dans l'ensemble des secteurs, sous l'hypothèse de la poursuite de la reprise économique mondiale, d'une meilleure maîtrise de la pandémie de COVID-19 et de meilleures conditions climatiques. Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : Bénin (5,7%), Burkina Faso (6,7%), Côte d'Ivoire (6,9%), Guinée-Bissau (4,6%), Mali (2,0%), Niger (7,0%), Sénégal (5,1%) et Togo (5,9%).

Les tensions inflationnistes se sont poursuivies au cours des quatre premiers mois de 2022. A fin avril 2022, le taux d'inflation s'est situé à 4,9% en moyenne annuelle. Par ordre décroissant du niveau de l'inflation dans les Etats de la zone UEMOA, la situation est la suivante : Burkina Faso (6,7%), Togo (6,6%), Mali (5,8%), Guinée-Bissau (5,2%), Côte d'Ivoire (4,6%), Niger (4,3%), Sénégal (3,9%) et Bénin (3,0%).

Le déficit budgétaire global représenterait 5,2% du PIB et le déficit budgétaire global hors dons serait de 6,8%

du PIB.

**Le taux d'endettement de l'Union en 2022 ressortirait à 55,4%** contre 54,8% en 2021.

Les échanges extérieurs des Etats de l'Union dégageraient un solde global excédentaire de 250,2 milliards consécutif à la bonne tenue du compte financier.

**La masse monétaire serait en hausse de 14,0% en 2022**, tirée par la progression des créances intérieures et les actifs extérieurs nets.

Ces perspectives restent, toutefois, fragilisées par les

incertitudes liées à la sortie de la crise sanitaire, au regard de la récente flambée épidémique de COVID-19 que connaît la Chine et plus précisément Shanghai depuis le début de l'année 2022. Les autres risques qui pèsent sur ces perspectives concernent, entre autres, l'impact de la guerre en Ukraine à travers notamment la hausse des prix de certains produits de première nécessité, la persistance de la crise sécuritaire dans la zone du Sahel ainsi que la situation socio-politique dans certains Etats membres de l'Union.

**Source : DGE / DAFER : « L'accroche est du SCD ».**

**Graphique : Evolution du taux de croissance réel et du taux d'inflation annuel de l'Union**



Sources : CNPE des Etats, Commission de l'UEMOA

**Annexe : Evolution des indicateurs macroéconomiques des pays de l'UEMOA en 2021**

En %	Indicateurs macroéconomiques en 2021							
	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo
1 Solde budgétaire global, dons compris, sur PIB nominal	-5,7	-5,9	-5,0	-7,4	-4,9	-5,9	-6,3	-5,1
2 Taux d'inflation annuel moyen	1,7	3,9	4,2	3,3	3,9	3,8	2,2	4,5
3 Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal	49,8	55,4	51,7	74,1	50,6	50,8	67,2	61,7
4 Masse salariale sur recettes fiscales	37,7	52,2	36,5	59,1	49,9	38,2	34,1	39,3
5 Taux de pression fiscale	11,0	15,8	13,0	9,3	14,3	10,0	16,9	13,6

Sources : CNPE des Etats membres ; Commission de l'UEMOA

## CRÉDIT BANCAIRE AU PREMIER TRIMESTRE 2022

**D**ans le cadre du suivi de l'évolution du secteur financier en Côte d'Ivoire, l'analyse des conditions et déterminants des crédits bancaires et autres créances des institutions de dépôt permet d'apprécier la performance dudit secteur ; notamment en ce qui concerne le rôle de pourvoyeur d'instruments de financement du secteur bancaire à

l'activité économique.

La présente note retrace dans un premier temps, les conditions de refinancement des banques sur le marché monétaire (1) et les conditions de banque à la clientèle (2), puis analyse dans un second temps les volumes de crédits bancaires octroyés (3) et, les créances à l'économie (4).

### 1. CONDITIONS DE REFINANCEMENT SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE ET INTERBANCAIRE DE L'UMOA

#### 1.1. Taux directeurs appliqués par la BCEAO

Les deux (02) principaux taux directeurs, notamment le taux d'intérêt minimum de soumission aux opérations d'open market (appels d'offres) et le taux d'intérêt applicable sur le guichet de prêt marginal (taux de pension), ont été revus à la hausse et fixés respectivement à 2,25 % et 4,25 % depuis le 01 juin 2022 par le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la BCEAO.

Aussi, le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure inchangé à 3,0 %.

A l'issue de la réunion du Comité de Politique Monétaire du 1<sup>er</sup> juin 2022, le taux directeur de la BCEAO a été revu à

la hausse de 25 points de base à 2,25%, à compter du 16 juin 2022, afin de favoriser le retour progressif de l'inflation dans la zone cible (1% à 3%), condition indispensable pour une croissance économique saine et inclusive. Ainsi, les deux (02) principaux taux directeurs, notamment, le taux minimum de soumission aux appels d'offres d'injection de liquidité passe de 2,00% à 2,25% et le taux du guichet de prêt marginal de 4,00% à 4,25%. Par ailleurs, le coefficient de réserves obligatoires applicable aux banques de l'Union demeure inchangé à 3,0%.

#### 1.2. Injection de la liquidité BCEAO

Selon la base de données de la BCEAO, la Banque Centrale a offert un niveau moyen mensuel de liquidité de 1 485,06 milliards de FCFA au premier trimestre

2022 contre 1 698,34 milliards de FCFA le trimestre précédent, soit une baisse de 12,56%. En glissement annuel, le montant des injections de liquidité a connu une baisse de 16,09%. Le taux marginal des injections



PH. DR

Dans le cadre du suivi de l'évolution du secteur financier en Côte d'Ivoire, l'analyse des conditions et déterminants des crédits bancaires et autres créances des institutions de dépôt permet d'apprécier la performance dudit secteur ; notamment en ce qui concerne le rôle de pourvoyeur d'instruments de financement du secteur bancaire à l'activité économique

de liquidité est resté stable à 2,0% au premier trimestre 2022.

#### 1.3. Opérations sur le marché interbancaire

Selon les bulletins hebdomadaires de la BCEAO relatifs aux opérations effectuées sur le marché interbancaire de l'UMOA au premier trimestre 2022, le taux moyen pondéré des opérations interbancaires s'est situé à 2,52% contre 2,50% au quatrième trimestre 2021, soit une hausse de 0,02 point de pourcentage. Le volume moyen mensuel de transactions toutes maturités confondues est ressorti à 2 401,32 milliards de FCFA sur la période de référence, contre 1 788,37 milliards de FCFA au quatrième trimestre 2021, soit une hausse de 34,27%. En glissement annuel, le volume moyen de transaction a connu une augmentation (90,54%).

En ce qui concerne les opérations du système bancaire de la Côte d'Ivoire sur le marché interbancaire au premier trimestre 2022, les banques ont prêté au système financier de l'Union, 981,43 milliards de FCFA contre 704,43 milliards de FCFA au trimestre précédent, soit des prêts en hausse de 39,32%. Aussi, elles ont emprunté 547,20 milliards de FCFA contre 546,49 milliards de FCFA au quatrième trimestre 2021, soit des emprunts en hausse de 0,13%. Au regard de ces opérations, les banques ont eu globalement un excédent net de liquidité de 434,23 milliards de FCFA au premier trimestre 2022 gardant ainsi la tendance excédentaire du trimestre précédent dont l'excédent net de liquidité était de 157,95 milliards de FCFA.

#### 1.4. Niveau des réserves constituées

L'analyse de la constitution de réserves obligatoires moyennes au cours du premier trimestre 2022 fait apparaître une situation excédentaire pour les banques de Côte d'Ivoire par rapport au niveau des réserves requises. En effet, les réserves libres des banques, de la mi-février 2022 à la mi-avril 2022, sont ressorties en moyenne à 1 230,75 milliards de FCFA, soit 299,25% des réserves obligatoires.

Le secteur dispose d'un filet de sécurité additionnel important qui pourrait permettre d'accroître le volume de crédit.

## 2. EVOLUTION DES TAUX D'INTERET A LA CLIENTELE DES BANQUES

### 2.1. Taux d'intérêt débiteur

Le taux d'intérêt moyen débiteur s'est fixé à 5,75% au premier trimestre 2022, en hausse de 0,48 point de pourcentage par rapport à sa valeur le trimestre précédent. Les conditions de prêt ont été défavorables aux emprunteurs. Toutefois, en glissement annuel, ce taux est en baisse de 0,12 point de pourcentage.

La décomposition du taux en fonction du débiteur donne d'observer que les taux les plus élevés ont été appliqués aux « particuliers » et aux « entreprises individuelles », soit respectivement 8,63% et 7,46% à fin mars 2022. Les débiteurs « Etat et organismes assimilés » se sont vus appliqués le taux le plus bas, soit 4,53%.

Tableau n°1 : taux débiteurs moyens en fonction du débiteur (en %)

Etat et organismes assimilés	Particuliers	Sociétés d'Etat et EPIC	Entreprises privées du secteur productif	Entreprises individuelles	Autres débiteurs	Ensemble
4,53	8,63	5,93	5,61	7,46	5,38	5,75

Source : BCEAO 2022

La décomposition du taux débiteur en fonction de l'objet du crédit fait ressortir que les forts taux ont concerné les prêts à l'Exportation, suivis des prêts à la Consommation, soit respectivement 8,82 % et 7,74 % à fin mars 2022.

Tableau n°2 : taux débiteurs moyens en fonction de l'objet du crédit (en %)

Habitation	Exportation	Equipement	Consommation	Trésorerie	Autres objets	Ensemble
4,68	8,82	7,14	7,74	5,53	6,81	5,75

Source : BCEAO 2022

### 2.2. Taux d'intérêt créditeur

Le taux créditeur par déposant s'est fixé à 4,60% au premier trimestre 2022, en baisse de 0,17 point de pourcentage par rapport à son niveau au trimestre précédent. Les dépôts des clients ont été moins rémunérés au cours du premier trimestre 2022. En glissement annuel, ce taux est en baisse de 0,08 point de pourcentage.

La décomposition du taux créditeur en fonction du déposant fait ressortir que les dépôts des « Entreprises individuelles » et des « Particuliers », ont été moins rémunérés, soit respectivement 3,97% et 4,28% à fin mars 2022. Les plus forts taux rémunérateurs ont été appliqués aux « Etat et organismes assimilés » et « Autres débiteurs ».

Tableau n°1 : taux créditeurs moyens par déposant (en %)

Etat et organismes assimilés	Particuliers	Sociétés d'Etat et EPIC	Entreprises privées du secteur productif	Entreprises individuelles	Autres débiteurs	Ensemble
5,38	4,28	4,56	4,37	3,97	4,99	4,60

Source : BCEAO 2022

## 3. EVOLUTION DES CREDITS OCTROYES

### 3.1. Encours des crédits

Selon les Bulletins mensuels des Statistiques de la BCEAO (février, mars avril 2022), les crédits bancaires accordés s'établissent à 9 006,8 milliards de FCFA en moyenne mensuelle au premier trimestre 2022. Ces crédits ont été octroyés à 94,13% au secteur privé, soit 8 478,17 milliards de FCFA, dont 2 050,07 milliards de FCFA aux Ménages et Institution Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBLSM). Les crédits bancaires



## LES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE CONVERGENCE (PPC) DE LA CÔTE D'IVOIRE

### Bon à Savoir

**Les Programmes Pluriannuels de Convergence (PPC) est un document qui décrit au regard des critères de convergence, l'évolution récente ainsi que les perspectives à moyen terme de l'activité économique de chaque pays. En Côte d'Ivoire, le document est élaboré par la Direction Générale de l'Économie.**

#### 1- Quel est son rôle ?

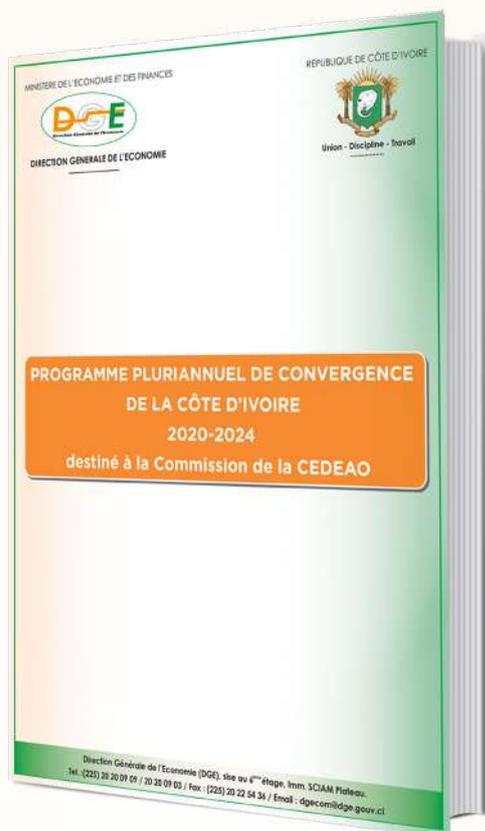
L'élaboration des Programmes Pluriannuels de Convergence (PPC) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mécanismes de surveillance multilatérale pour le compte de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Économique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

#### 2- A qui s'adresse cet important document ?

Conformément aux dispositions du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité de l'UEMOA ainsi que le Pacte de Convergence et de Stabilité Macroéconomique entre les États membres de la CEDEAO, chaque État membre est tenu d'élaborer et transmettre au plus tard le 31 octobre de chaque année un Programme Pluriannuel de Convergence (PPC) quinquennal glissant aux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA.

#### 3- A quel besoin répond sa production ?

L'élaboration des PPC permet de présenter d'une part, la situation économique et financière récente et d'évaluer les performances en matière de convergence macroéconomique et d'autre part, les projections à moyen terme des différents comptes macroéconomiques et le profil des critères de convergence dans les États membres de l'Union et de la Communauté.

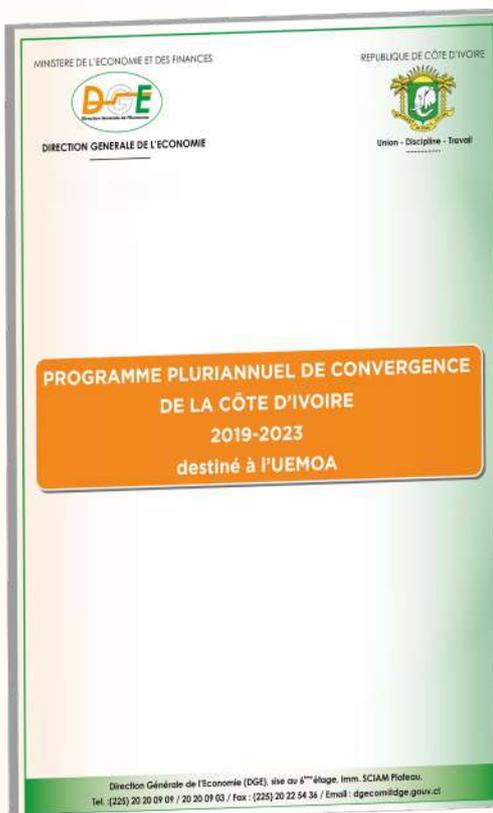


Les PPC permettent aux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA d'élaborer les Rapports Semestriels de Surveillance Multilatérale (RSM) qui sont soumis aux Conseils des Ministres pour examen lors de leurs sessions de fin d'année. L'élaboration des PPC traduit un engagement formel pris par les États membres en vue notamment d'accélérer la croissance économique, de conforter la stabilité macroéconomique, et renforcer la convergence des économies des États membres.

#### 4- Quelles sont ses grandes articulations ?

L'essentiel du contenu du rapport s'articule autour des parties suivantes : (i) l'environnement international et régional ; (ii) l'évolution récente des agrégats macroéconomiques sur la période récente ; (iii) la situation économique et financière de l'année en cours ; (iv) les principales mesures de politiques économiques et budgétaires ; (v) les objectifs et stratégies de convergence pour les cinq années à venir.

**Source : DGE (DAFER / SCD)**



## Le mécanisme de règlement des différends institué par l'Accord portant création de la ZLECAF

L'Accord portant création de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF), signé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, le 21 mars 2018, à Kigali au Rwanda, prévoit un mécanisme de règlement des différends conformément au Protocole des procédures relatives à la liquidation des litiges.

Le Protocole a vocation à ne s'appliquer qu'aux différends qui surviennent dans le cadre de la Zone de Libre-Echange et qui sont, pour le moment, relatifs au commerce des biens et des services. Des négociations sont en cours concernant les domaines de l'investissement ; des droits de propriété intellectuelle ; de la concurrence et du commerce électronique.

En outre, le Protocole d'accord s'applique, sur le plan juridique, exclusivement aux États membres. Ce qui veut dire que le secteur privé et les particuliers ne peuvent pas faire examiner leur recours par un groupe spécial et que les acteurs non étatiques doivent par conséquent s'en remettre entièrement à leur gouvernement pour que celui-ci initie pour leur compte une procédure de règlement d'un différend commercial.

Il y a trois étapes dans le processus formel de règlement des différends dans le cadre de la Zone de Libre-Echange, à savoir :

- **les consultations entre parties** qui offrent la possibilité de négocier et de tenter de trouver une solution concertée



L'Accord portant création de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF), signé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, le 21 mars 2018, à Kigali au Rwanda, prévoit un mécanisme de règlement des différends conformément au Protocole des procédures relatives à la liquidation des litiges

sans saisir l'organe de règlement ;

- **l'examen par un groupe spécial.** Si les consultations n'aboutissent pas, cette procédure prend la forme d'une audience, pendant laquelle les parties sont représentées par des avocats et au terme de laquelle le groupe statue. En revanche, si l'une des parties n'est pas satisfaite de la décision du groupe spécial, elle peut faire appel auprès de l'organe d'appel qui réexamine l'affaire et prend une décision finale ;
- **la mise en application de la décision** qui prévoit notamment la possibilité de prendre des contre-mesures telles que la suspension des avantages commerciaux conférés par le traité si la partie perdante n'applique pas la décision prise.

À chaque étape, les parties

peuvent, d'accord partie, recourir à d'autres méthodes de règlement des différends, tels que les bons offices, la conciliation et la médiation. Le protocole prévoit qu'une procédure de règlement des différends peut durer un an, à partir de la demande de consultations et jusqu'à la publication de la décision de l'organe d'appel. Les parties au différend peuvent convenir de recourir à un tiers désigné comme arbitre et le notifier au secrétariat de la Zone de libre-échange. Dans ce cas de figure, la sentence arbitrale doit être appliquée de la même manière que la décision du groupe spécial ou de l'organe d'appel.

Des mécanismes de règlement des différends existent également dans divers autres instruments juridiques, tels que les traités ou accords bilatéraux ou multilatéraux d'investissement ; les lois nationales sur l'investissement ou les contrats d'investissement. Ces mécanismes diffèrent parfois d'un instrument à un autre, mais présentent tous

un intérêt crucial pour les Etats en raison des conséquences qui peuvent découler de leur mise en œuvre. La prévisibilité des règles applicables, l'impartialité des arbitres, le coût de la procédure, le montant des dommages et intérêts alloués... etc, sont autant de préoccupations que soulèvent ces mécanismes et qui font parties de l'agenda des réformes en discussion au sein de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI) ou de l'Organisation Mondiale du commerce (OMC).

**Le Protocole sur les règles et procédures relatives au règlement des différends propose des solutions intéressantes pour la résolution des litiges commerciaux qui peuvent survenir entre Etats.** A ce titre, les négociateurs ivoiriens d'accords d'investissement, notamment ceux du Ministère de l'Economie et des Finances, à travers la Direction Générale de l'Economie, devrait inspirer des dispositions de cet instrument pour la formulation des clauses procédurales desdits accords. Globalement, la Côte d'Ivoire devrait harmoniser les accords multilatéraux et bilatéraux auxquels elle est partie dans le cadre du protocole sur les règles et procédures relatives au règlement des différends de la ZLECAF, afin de s'aligner sur les objectifs continentaux communs et contribuer aux synergies qui les portent.

Source: DGE / SAJRE

## La Côte d'Ivoire citée en exemple

Officiellement entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2022 malgré un contexte Covid étouffant, la ZLECAF enregistre actuellement six pays qui sont en train de la mettre en œuvre. Il s'agit de la Côte d'Ivoire, du Sénégal, du Togo, de la Guinée, du Niger et du Burkina Faso. La Côte d'Ivoire est citée en exemple par les experts de l'organisation internationale pour avoir déjà installé son Comité National ZLECAF. Idem pour le Sénégal. Ces deux pays ont validé leurs stratégies



Le Siège du Comité National de la ZLECAF de la Côte d'Ivoire

nationales et identifié des produits prioritaires sur lesquels ils vont mettre l'accent. Les actions de formation des acteurs (douanes, secteur privé, administration...) ont été listées. De même, **30 associations ivoiriennes de jeunes se sont engagés à travailler d'arrache-pied pour la transformation structurelle de l'économie.**

À toutes fins utiles, la ZLECAF vise à :

- créer un marché unique pour les marchandises et les services facilité par la circulation des personnes afin d'approfondir l'intégration économique du Continent africain et conformément à la vision panafricaine d'une « Afrique intégrée, prospère et pacifique » telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063 ;
- créer un marché libéralisé pour les marchandises et services à travers des cycles successifs de négociations ;
- contribuer à la circulation des capitaux et des personnes physiques et faciliter les investissements en s'appuyant sur les initiatives et les développements dans les États parties et les Communautés Economiques Régionales (CER) ;
- poser les bases de la création d'une union douanière continentale à un stade ultérieur ;
- promouvoir et réaliser le développement socio-économique inclusif et durable ; l'égalité de genres et la transformation structurelle des États parties ;
- renforcer la compétitivité des économies des États parties aux niveaux continental et mondial.

Source : DGE / SCD

**Santé**

**L'HYPERTENSION ARTÉRIELLE**

**Interview / Dr Esaïe SOYA du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) :  
« Il faut accepter la maladie et se faire suivre régulièrement »**

L'hypertension artérielle fait beaucoup de victimes dans le milieu professionnel. Dans cette interview, Dr **Esaïe SOYA**, du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS), Cardiologue et Médecin Vasculaire, Maître-Assistant à l'Université Félix HOUPOUET-BOIGNY d'Abidjan, donne des conseils pour éviter cette maladie chronique. Pour ceux qui en sont déjà victimes, il les éclaire sur les comportements à adopter pour vivre avec .

**JDGE : Qu'est-ce que l'hypertension artérielle ?**

**Dr SOYA :** L'hypertension artérielle correspond à une augmentation de la pression dans les artères. Elle est définie par une élévation anormale et durable de la pression artérielle avec une Pression Artérielle Systolique (PAS) supérieure ou égale à 140 mm Hg et/ou la Pression Artérielle Diastolique (PAD) supérieure ou égale à 90 mm Hg au cabinet, lorsque les conditions de mesure requises sont respectées chez l'adulte de plus de 18 ans.

**Quelles en sont les causes ?**

Dans 85 à 95 % des cas, l'origine de l'hypertension n'est pas identifiée. On parle d'hypertension artérielle essentielle. Dans quelques rares cas, elle est secondaire à une maladie : un mauvais fonctionnement des reins, des glandes surrénales ou de la thyroïde, par exemple.

En revanche, certains facteurs peuvent favoriser la survenue de l'hypertension artérielle, ce sont : une trop grande consommation de sel, le stress, le tabac, la consommation excessive d'alcool, la consommation régulière de réglisse noire ou de

produits à base de réglisse noire, comme le pastis non alcoolisé, l'obésité, l'inactivité physique, l'âge avancé, la présence d'hypertension artérielle chez les parents.

**Quels sont les symptômes de l'hypertension artérielle ?**

Les symptômes de l'hypertension artérielle sont :

les maux de tête surtout le matin au réveil, les vertiges, les bourdonnements d'oreille, les troubles de la vision, ou les saignements de nez, la douleur à la poitrine, l'essoufflement à l'effort ou au repos, les palpitations. Mais le plus souvent, elle ne donne aucun signe clinique et on la découvre lors d'une consultation pour un autre motif.

**Quelles sont les populations les plus exposées à cette maladie ?**

Les personnes de plus de 40 ans, les personnes ayant des antécédents familiaux d'hypertension précoce, les personnes atteintes de certaines maladies, comme le diabète, l'apnée du sommeil, ou les maladies rénales.

**Quelles sont les précautions à prendre pour éviter cette maladie chronique ?**

On devrait commencer à surveiller sa pression artérielle à partir de 40 ans. Parfois un peu plus tôt aux environs de 30 ans lorsque on a d'autres facteurs comme l'obésité, le diabète, le tabagisme, l'utilisation de pilules oestro-progestatives, le manque d'activité sportive...

**Que faire si l'on est déclaré hypertendu ?**

Il faut accepter la maladie et se faire



Ph. DR

suivre régulièrement.

**Quel régime alimentaire adopté en cas d'hypertension ?**

Toute personne déclarée hypertendu doit systématiquement diminuer la quantité des aliments suivants : les pains et biscottes, les fromages, les charcuteries, les biscuits apéritifs, et certaines préparations dont les soupes industrielles.

Elle doit également éviter la consommation des eaux minérales les plus salées et choisir celles contenant moins de 150 mg de sodium par litre. les bouillons cubes, les mélanges d'épices, la moutarde, les aliments fumés, les conserves de légumes et de poissons.

**Peut-on en guérir ?**

Comme beaucoup de maladies chroniques, l'hypertension ne peut être curable. Lorsqu'on est hypertendu, on doit apprendre à vivre avec sa maladie sur le long terme. Il y a des médicaments associés à des mesures hygiéno-diététiques qui permettent de normaliser les chiffres tensionnels, mais *le traitement est à vie.*

« En Côte d'Ivoire, les statistiques sur la maladie indiquent un taux de prévalence de 38% dont 28% en entreprises », selon Rachel Ange Achi-Yao, Secrétaire Générale de la Fondation de l'Institut de cardiologie d'Abidjan (Fondation Ica), citée par fratmat. info dans un article en 2017.

**Qu'en est-il du taux de prévalence pour les structures dont vous avez la charge ?**

Nous n'avons pas encore réalisé des études dans notre structure.

**Que conseillez-vous aux travailleurs pour une vie sans hypertension artérielle ?**

Je leur conseille d'avoir un régime alimentaire riche en fruits, légumes, produits laitiers, pauvres en graisses, avec peu de cholestérol et de graisses saturées. Ils doivent absolument réduire l'apport en sel. Concrètement ils ne doivent pas dépasser un apport sodé de 100 mmol/j (soit 6 g de chlorure de sodium/j équivalent à 2,4 g de sodium/j). En somme, il faut éviter les aliments trop salés, notamment les préparations alimentaires industrielles.

Il faut également limiter les boissons alcoolisées (Ne pas dépasser 2 à 3 verres/jour pour l'homme et 1 à 2 verres/jour pour la femme) et aliments à sucres ajoutés notamment les boissons gazeuses. Sans oublier d'arrêter ou d'éviter le tabac qui est un puissant facteur de risque cardio-vasculaire.

En revanche, il est conseillé de manger les fruits, les légumes, les légumineux, les noix, les céréales, les pains complets, les poissons, les graisses mono et polyinsaturées d'origine végétale (huile d'olive, de tournesol). A cela, il convient d'ajouter une pratique d'activité physique régulière de 30 à 45 minutes par jour, au moins 3 à 4 fois par semaine. Il peut s'agir de la marche, du jogging, du vélo, de la natation...

Enfin, il importe d'éviter le stress et de réduire le poids en cas de surcharge pondérale ou obésité, avec pour objectif un IMC de 18.5 à 24.9, et un périmètre abdominal inférieur à 94 cm chez l'homme et 80 cm chez la femme.

**Sources : SRHMG / SCD**

# Le Journal

de la Direction Générale de l'Economie

## Directeur de Publication

Dr. SAIN Oguié  
Directeur Général de l'Economie

## Directeur de Rédaction / Rédacteur en Chef

Mme CROLEY Colette  
Sous-directeur de la Communication et  
de la Documentation

## Comité de rédaction

BROH Guy Joel  
ZADI Ange  
KOUAME Pierre  
ANOH Kouao

## Infographie

Stéphane KOUAKOU  
Ghislain Sémahé MINNAIN

## Photo

Stéphane KOUAKOU  
Ghislain Sémahé MINNAIN

## Illustration

Ephrem KOUASSI

## Email

dgecom@dge.gouv.ci

## Site web

www.dge.gouv.ci

## Contact

27 20 20 09 09

## Situation géographique

Abidjan-Plateau, Imm.SCIAM, 6<sup>e</sup> étage



**Au Cœur de l'Economie**

**Direction Générale de l'Economie (DGE),  
sise au 6<sup>e</sup> étage, immeuble SCIAM, Plateau.  
Tél. : (225) 27 20 20 09 09 - Fax : (225) 27 20 22 54 36  
Email: [dgecom@dge.gouv.ci](mailto:dgecom@dge.gouv.ci) - [www.dge.gouv.ci](http://www.dge.gouv.ci)**